Image not found or type unknown

Moyen de restitution du dépôt de garantie locatif

Par **LN72**, le **04/02/2021** à **21:17**

Bonjour,

la location que j'ai quitté le 30/11/2020 était en gérance par le service location d'une étude notariale. A la date du 03/02/2021, n'ayant pas récupéré mon dépôt de garantie, j'ai adressé un courrier avec AR au notaire. Ils m'ont envoyé par mail copie d'un chèque spécimen de la caisse des dépôts qu'ils se défendent de m'avoir adressé par courrier simple le 13 janvier 2021. Après leur avoir fait remarqué que de toute façon la date de restitution était dépassée ils se retournent maintenant contre le propriétaire arguant qu'ils n'ont eu ordre de remboursement qu'à cette date !. Puis je contester ce soi disant envoi en lettre simple de ce chèque que je n'ai jamais reçu ?. La faute peut t'elle être imputée au propriétaire ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés